RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00110
Numéro SIREN : 790 529 457
Nom ou dénomination : ABITAT DECOR

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2023 sous le numéro de dépôt 19300

2023

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ABITAT DECOR	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	2 SQUARE RENE PLEVEN 35000 RENNES	

SIRET 7 9 0 5 2 9 4 5 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31 12 2022

ACTIF			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	32 781	030 31 575	1 206
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	32 781	048 31 575	1 206
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	152 007	070	152 007
	Créances (2) Autres * (3)	072	33 603	074	33 603
	Valeurs mobilières de placement	080	22	082	22
	Disponibilités	084	16 308	086	16 308
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	201 940	098	201 940
	Total général (I + II)	110	234 721	112 31 575	203 145

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	62 830
	Résultat de l'exercice	136	20 161
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	99 491
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	27 520
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 145
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	18 141
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 16 315)	172	50 849
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	76 134
	Total général (I + II + III)	180	203 145

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 32 781
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAHIN Jean-Paul

EBP Informatique 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

2023

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABITAT DECOR** — Néant ☐ *

Exercice N clos le : **31 12 2022**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	
	Services *		217		218	310 656
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	211
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	310 867

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	177 993
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	869	)	244	1 813
Rémunérations du personnel *				250	70 419
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	28 968
Dotations aux amortissements *				254	6 831
Dotations aux provisions				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	553
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		}		
Total des charges d'exploitation (II)				264	286 576

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	24 291
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294	290
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347		}	300	240
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348		}		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	3 600
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	20 161

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 20 161 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	3 600
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249		)		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345					
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
Dont divers : Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*				655		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648		
Dont divers : Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
Dont divers : Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	23 761	354	
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits : Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	23 761	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAHIN Jean-Paul

EBP Informatique 2023

SARL ABITAT DECOR

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 Euros

Siège Social : 2, Square René Pleven -35000 RENNES

SIRET : 790 529 457 00018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

Proposition d'affectation du résultat

De l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le Bénéfice de 23 761,00 €uros au compte « Report à Nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au Titre de l'exercice précédent.

SAHIN Jean-Paul

Certifié conforme

La Gérance

SARL ABITAT DECOR

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 Euros

Siège Social : 2, Square René Pleven -35000 RENNES

SIRET : 790 529 457 00018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

Résolution d'affectation du résultat

De l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter les bénéfices de 23 761,00 €uros au compte « Report à Nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au Titre de l'exercice précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SAHIN Jean-Paul

Certifié conforme

La Gérance

SARL ABITAT DECOR

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 Euros

Siège Social : 2, Square René Pleven -35000 RENNES

SIRET : 790 529 457 00018

RAPPORT DE GESTION

De la gérance à l'Assemblée Générale

Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

-Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, le niveau d'activité de la société a connu une forte croissance suite ou efforts de développement de notre société après la pandémie de corona virus, et ce développement a bien affecté l'activité principale de l'entreprise ce qui a permet a engendré un résultat d'exploitation bénéficiaire.

-Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 sont suivants :

Redévelopper notre activité pour une croissance plus soutenue de notre chiffre d'affaires.

-Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2022 date de la clôture de l'exercice, aucun événement à signaler.

-Activité en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

SATIN Jean-Paul

RESULTATS-AFFECTATION

-Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 310 867,00€uros.

Le montant des traitements et salaires est de 70 419,00 €uros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux 28 968,00€uros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 286 576,00 €uros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 24 291,00 €uros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 24 291,00 €uros des frais financiers, il s'établit à 290,00 €uros

Après prise en compte :

-du charge exceptionnel est de 240,00 €uros,

-d'un impôt sur les sociétés est de 3 600,00€uros,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 23 761,00 €uros.

<u>-Proposition affectation du résultat.</u>

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 23 761,00 €uros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat au compte « report à Nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 99 491 €uros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

SAHIN Jean-Paul.

La Gérance